

REPUBLICQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DU PLANAY**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY  
**LE JEUDI 27 JUIN 2019 à 18 H**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Etaient présents : 8 (votants 5)**

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	GROMIER Armand absent		COLLETTE Fabrice	X
LEROY Lydie Excusée donne pouvoir à BLANC Bernard		TATOUD André excusé		TATOUD Marie-Angèle	X	VALESCH Mickaël	X

**Secrétaire de séance** : COLLETTE Fabrice

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **ACCEPTE** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
  - Etat d'assiette des coupes de bois 2020
  - Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et assainissement 2018
  - Déclaration préalable par M. VERICEL Marc pour la création d'une terrasse, parcelle E 341 au Villard.
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** des délibérations prises par délégation du maire depuis le conseil municipal du 11 avril 2019 :
  - . Approbation de la convention d'occupation précaire, à titre gratuit de la parcelle communale C 382 au chef-lieu par M. TREVOR Jackson
  - . Approbation de la convention d'occupation précaire, à titre gratuit de la parcelle communale C 383 au chef-lieu par M. GROMIER Christian
  - . Approbation du bail de location du garage n° 4 au chef-lieu avec M. TARDY Michel (en lieu et place du garage n° 7 qui reste disponible pour les services municipaux)
- ✓ **APPROUVE** la reconduction des tarifs pour la prestation pause méridienne comme suit :  
 Les tarifs du restaurant scolaire proposés selon le principe d'une modulation tarifaire en fonction du quotient familial pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants (tarif identique à 2018-2019) :

0-400	401-600	601-800	801-1000	1001 – 1 200	> 1200
0.75 €	1.00 €	1.25 €	1.50 €	1.75 €	2.00 €

La modulation tarifaire en fonction du nombre d'enfants d'un même foyer fiscal fréquentant simultanément le service s'applique comme suit :

- famille de 2 enfants : réduction de 5 %
  - famille de 3 enfants : réduction de 10 %
  - famille de + de 3 enfants : réduction de 15 %
- ✓ **APPROUVE** les nouveaux tarifs des produits et prestation proposés à la Galerie Hydraulica comme suit :  
**Nouveaux articles :**

PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX D'ACHAT	Prix Vente Public
Sac à dos Hydraulica	OBJETRAMA	1.62 €	4.00 €
Foulard Tube Hydraulica	OBJETRAMA	2.47 €	6.00 €
Porte-clés turbine	MOBI	2.71 €	6.00 €

**Modification prix articles :**

PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX D'ACHAT TTC / pièce	Prix Vente Public
Bateau POP POP Mini	LA DROGUERIE DE MARINE	3.05 €	6.00 €
Bateau POP POP hublot	LA DROGUERIE DE MARINE	3.05 €	6.00 €

Recharge bougie POP POP	LA DROGUERIE DE MARINE	0.53 €	1.00 €
Livret « De l'eau des glaciers à l'hydroélectricité »	LA PETITE BOITE	2.93	3.00€
<b>Nouvelle prestation :</b>			
LES PETITS EXPL'EURATEURS	HYDRAULICA		7.0

- ✓ **PREND CONNAISSANCE** de l'unique offre présentée pour le précédent délégataire du restaurant « La Fromagerie » et au vu du contexte, **PROPOSE** la reconduction de la délégation à l'unique condition que la dette en cours soit apurée au 15 juillet 2019, et **RAPPELLE** l'interdiction de l'occupation et l'utilisation des locaux conformément au courrier du 12 avril 2019.
- ✓ **APPROUVE** l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 € sur le budget de la commune et de 120 000 € sur le budget de l'eau, au taux de 1.40 % sur 20 ans.
- ✓ **APPROUVE** la mise en valeur de deux créances sur le budget de la commune à hauteur de 403.06 €.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** et **EMET** un avis favorable sur la déclaration préalable présentée par le CAF dans le cadre de la création d'un balcon au refuge du Grand Bec.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** de la déclaration préalable par Mme CHARDON Chantal dans le cadre de l'installation d'un abri de jardin sur la parcelle E 799 sis en face de son habitation et **SUIT** l'avis défavorable du service instructeur de la DDT lié au non-respect des distances minimales fixées au plan local d'urbanisme (PLU).
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** de la déclaration préalable par la commune pour la création d'un parking de 12 places à Planfourmier.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** et **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable en cours d'instruction, par Mme LEROY Lydie, relative au projet de vitrage en lieu et place de rambardes métalliques pour clôturer l'espace à l'arrière de son bâtiment, parcelle E 305 au Villard.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** et **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable en cours d'instruction, par M. VERICEL Marc pour la création d'une terrasse en façade est du bâtiment cadastré E 341 au Villard.
- ✓ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 1737, A 1738 partie et A 446, sises en partie sur la route de Planfourmier, au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup>.
- ✓ **RECONDUIT** les conventions d'occupation de la salle polyvalente comme suit :

ASSOCIATION	PARTICIPATION ANNUELLE
AACM (yoga)	350.00 €
ENERGYM'K'DANSE	1 500.00 €
THEATRE LA BELLE AVENTURE	350.00 €
THEATRE DU DORON	0.00 €

- ✓ **PREND CONNAISSANCE** des conditions d'occupation privative d'une salle communale confirmées par le conseil juridique à la demande du conseil municipal du 11 avril 2019, soit :
  1. L'établissement par la collectivité d'une convention temporaire, précaire et révocable,
  2. Le paiement obligatoire d'une redevance,
  3. Si accueil de public, obligation que le bâtiment réponde aux normes d'accessibilité des ERP
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** favorablement de la demande de location de l'appartement de la mairie du chef-lieu par un agent municipal et **AUTORISE** le Maire à établir une convention précaire et révocable avec paiement d'une redevance pour 30 mois.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à entamer les discussions avec l'OPAC en vue de la reprise du bail emphytéotique du bâtiment dit « L'Ecole du Haut » visant à optimiser l'espace des locaux scolaires par la localisation du périscolaire au rez-de-chaussée dudit bâtiment.

- ✓ **PREND CONNAISSANCE et APPROUVE** le rapport d'activités et les comptes administratifs 2018 de la Communauté de Communes Val Vanoise (CCVV)
- ✓ **APPROUVE** conformément à l'accord local validé par le bureau communautaire du 15 avril 2019 et les services de l'Etat le 07 mai 2019, la répartition des sièges communautaires de la CCVV comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (par ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
		Proposition d'accord local
COURCHEVEL	2 365	7
BOZEL	1 900	5
ALLUES	1 829	5
PRALOGNAN-LA-VANOISE	733	2
MONTAGNY	662	2
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	593	2
BRIDES-LES-BAINS	512	2
PLANAY	419	1
FEISSONS-SUR-SALINS	186	1
<b>TOTAL</b>		<b>27</b>

- ✓ **APPROUVE** les rapports sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement
- ✓ **RENOUVELLE** la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL
- ✓ **ACCEPTE D'INSCRIRE** les coupes de bois suivantes sur l'exercice 2020 :

### Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2020

#### Forêt de : PLANAY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
321	IRR	198	1.5	2020	2021	Coupe des 101 et 206 seulement en 2019 (martelage en 2012). Repor						
322	IRR	175	1.3	2020	2021	Coupes des 110 et 206 exploitées en 2019 (martelage en 2012). Rep						
323	IRR	241	1.7	2020	2021	Coupes des 110 et 206 exploitées en 2019 (martelage en 2012). Rep						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

La séance est levée à 19 h 41

Fait au Planay, le 28 juin 2019

**Le Maire,**  
**Jean-René BENOIT**



